

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 5 novembre 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) René Frappier, Marcel Bouchard, Armande Bouchard, Anne Breton et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Était absent : François Laprise.

**RÉSOLUTIONS**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **2019-11-132**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019** **2019-11-133**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par la conseillère Anne Breton et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2019 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTION DES COMPTES** **2019-11-134**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de cent vingt-deux mille trois cent vingt-trois dollars et trente-neuf sous (122 323.39 \$) pour les fournisseurs et un montant de deux mille trois cent soixante-dix-huit dollars et soixante-six sous (2 378.66 \$) pour les salaires, pour un total de cent vingt-quatre mille sept cent deux dollars et cinq sous (124 702.05 \$).

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire-trésorière

**Le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019 a été déposé dans cette séance ordinaire.**

**ADHÉSION FQM 2020** **2019-11-135**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,  
Appuyée par la conseillère Anne Breton,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelée pour l'année 2020, pour un montant de mille cent quinze dollars et soixante-dix-neuf sous (1 115.79 \$).  
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE** **2019-11-136**  
**LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et liberté de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu s'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) de proclamer Chazel municipalité alliée contre la violence conjugale.

### **DON À LA FABRIQUE DE ST-JANVIER**

**2019-11-137**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton, Appuyé par le conseiller René Frappier, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel accorde un montant de sept cent dollars (700 \$) à la Fabrique de St-Janvier à titre de don.

La conseillère Armande Bouchard a déclaré son intérêt dans le dossier à titre de présidente de la Fabrique et s'est abstenue de voter.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Anne Breton afin qu'un projet de règlement concernant la réglementation sur les conteneurs soit adopté à une séance ultérieure du conseil.

### **DEMANDE D'APPUI**

**2019-11-138**

#### **RÉFECTION DU TERRAIN MULTISPORTS**

**ATTENDU QU'**il est important pour la population de la MRC d'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme.

**ATTENDU QUE** le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives.

**ATTENDU QU'**il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports.

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un site Multi-Sports à La Sarre.

### **RAPPORT D'INSPECTION – BÂTIMENT À RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS POUR L'INCENDIE**

**2019-11-139**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la directrice générale, Priscillia Lefebvre, a présenté le rapport d'inspection de prévention incendie effectuée en 2019 sur le bâtiment Les entreprises Labranche et fils concernant les risques élevés et très élevés pour l'incendie.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-11-140**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par la conseillère Anne Breton,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 22h00.

**La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 3 décembre 2019 à 19h30.**

---

Daniel Favreau,  
Maire

---

Priscillia Lefebvre,  
Secrétaire trésorière